

## **Echange entre la Cour des comptes de Haute-Autriche et la Commission d'audit de l'Angleterre**

En novembre 2007, la Cour des comptes de Haute-Autriche et la Commission d'audit de l'Angleterre ont pris part à un échange qui s'inscrit directement dans l'objectif d'EURORAI d'un partage des connaissances et des expériences entre les différents organismes de contrôle des finances publiques en Europe.

Amy Thorpe et Janina Rustige (Commission d'audit) ont passé quelques jours à Linz pour prendre connaissance du fonctionnement de la Cour des comptes de Haute-Autriche. Thomas Hammer et Norbert Sterrer (Cour des comptes de Haute-Autriche) se sont, pour leur part, rendus à Londres pour découvrir les rouages de la Commission d'audit. Les outils, techniques et logiciels de contrôle des comptes, la cartographie des processus, la rédaction et la publication des rapports ainsi que la gestion du portefeuille de clients sont autant de sujets qui ont été traités exhaustivement durant cet échange. Les structures politiques ou encore la perception des contrôleurs ont, par ailleurs, fait l'objet de discussions fort instructives pour les deux parties.

Indépendante depuis 2001, la Cour des comptes de Haute-Autriche est une petite institution, établie dans l'un des neuf états fédérés de l'Autriche. Un effectif total de 25 membres (assistants et cadres supérieurs inclus) compose l'équipe chargée du contrôle des comptes. Celle-ci entend à la fois inspecter et conseiller les organisations régionales du secteur public. Elle s'efforce de contrôler, de guider et d'émettre des recommandations sur les structures organisationnelles et la gouvernance, puis apporte une attention particulière à l'efficacité des processus mis en place au sein des organisations clientes. Soit la Cour est mandatée pour effectuer un contrôle des comptes, soit elle en prend elle-même l'initiative après avoir identifié des risques potentiels.

Grande organisation, compétente pour l'ensemble des comtés de l'Angleterre, la Commission d'audit emploie, en revanche, 2000 personnes. Entièrement indépendante du gouvernement, la Commission est l'autorité chargée d'effectuer des contrôles financiers (conformément à la loi). La loi impose à la Commission de procéder annuellement à des révisions de comptes auprès de l'ensemble de ses clients. Ceci comprend notamment la vérification de la conformité aux normes internationales d'audit ISA (Royaume-Uni et Irlande), les tests de contrôle ainsi que les révisions en elles-mêmes et les rapports. De plus, la Commission d'audit pratique également des contrôles de performance et des audits d'économicité (c'est-à-dire sur le respect des principes d'efficacité, d'efficience et d'économie) auprès de la majorité des clients au sein des administrations locales et des organismes de santé en Angleterre.

Les deux organisations présentent naturellement des différences majeures. Les bonnes pratiques en matière de techniques de contrôle et de la culture d'organisation laissent toutefois entrevoir des possibilités d'amélioration pour chacune d'entre elles.

L'équipe autrichienne a présenté un outil ingénieux pour débriefer et évaluer leurs tâches lors de la clôture du contrôle et suggéré quelques idées pour optimiser la cartographie des systèmes et la rédaction des rapports.

La Commission d'audit a, pour sa part, communiqué certaines de ses stratégies appliquées à la formation des réviseurs et aux procédures de feed-back. Elle a également explicité l'utilisation d'indicateurs pour évaluer la performance organisationnelle.

Désireuses de promouvoir ce type d'échanges entre les membres d'Eurorai, les deux équipes exposent à présent, auprès de leurs directions respectives, les enseignements tirés de cette expérience enrichissante.

Recueil de commentaires personnels :

### **Angleterre :**

*« L'échange s'est déroulé dans d'excellentes conditions car les deux organisations étaient résolument animées par la volonté d'apprendre l'une de l'autre. La définition au préalable d'objectifs concrets nous a permis de nous concentrer sur certains points à soumettre ultérieurement à notre direction interne ».*

*«Le fait qu'une personne extérieure étudie le fonctionnement de la Commission d'audit constitue une*

*expérience à la fois délicate et très instructive. Je souhaite que cet échange fructueux se traduise par des améliorations notoires au sein de notre organisation et pour nos collègues autrichiens. Nous avons reçu un accueil très chaleureux en Autriche et avons également pu découvrir d'autres facettes de l'organisation, notamment l'agencement intérieur du bâtiment. »*

**Autriche:**

*« L'échange avec la Commission d'audit est, à mon sens, une expérience très enrichissante. La comparaison entre différents systèmes de contrôle des finances publiques est essentielle, car c'est une source indéniable de progrès. Les différences entre nos deux organisations relèvent principalement des structures politiques. Cet échange a lié l'utile à l'agréable en m'ouvrant les portes des traditions et de la culture anglaises. »*

*« L'Angleterre, plus que l'Autriche, fait la part belle à la nouvelle gestion publique. Mais bientôt le contrôle des indicateurs sera une réalité en Autriche. La découverte des rouages d'une si grande organisation est également une expérience très formatrice. Je pense désormais que l'affiliation à un organisme comptable professionnel est un atout majeur pour les réviseurs des comptes anglais. »*

